Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DF_25_12_10-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 décembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Marie-Thérèse HERNANDEZ, pouvoirs à Henri SAVINA
Frédéric LE LANN, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Isabelle CLÉMENT
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY
Philippe CORNEC, pouvoirs à Ronan KERVAREC
Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Henri SAVINA

DELIBÉRATION N° DF-25-12-10

OBJET : Demande de subvention : DETR /DSIL 2026

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

La **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** vise à favoriser la réalisation d'investissements, des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** soutient également les projets d'investissement des communes et de leurs groupements qui répondent à l'une des six priorités instaurées par la loi :

1. Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
2. Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics
3. Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
4. Développement du numérique et de la téléphonie mobile
5. Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
6. Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Opérations éligibles et taux de subvention applicables

Les crédits sont attribués par le préfet de département, sous forme de subventions, suivant les catégories et les priorités fixées.

Taux de subventions et plafond applicables

Le taux d'intervention de la DETR est fixé dans une fourchette de 20 à 50 % du coût HT de l'opération et il tient compte des aides publiques inscrites au plan de financement de l'opération. Le montant de subvention est plafonné à 400 000 € par opération (ou tranche d'opération).

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DF_25_12_10-DE

Le taux d'intervention de la DSIL est limité à 80% maximum du coût HT de l'opération. Il n'y a pas de taux plancher, toutefois la subvention attribuée doit être suffisante pour générer un effet levier au vu des autres financements obtenus.
Les projets proposés pour l'attribution de la DETR/DSIL 2026 doivent s'inscrire dans les priorités fixées par la Préfecture.

Sollicitation de Douarnenez Communauté en 2026

Dans ce cadre, il convient de transmettre à la préfecture les priorités pour le territoire en 2026 avant le 31 décembre 2025. À la suite de l'analyse des investissements qui seront engagés en 2026, il est proposé de soumettre les projets suivants :

1/ Création d'une liaison cyclable Douarnenez-Poullan-sur-Mer : le chemin du Cap

Ce projet pourrait s'inscrire dans le « développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ».
Le Schéma directeur cyclable de Douarnenez Communauté, adopté en mai 2024, prévoit 9 millions d'euros d'investissement pour développer 90 kms de liaisons cyclables et garantir un réseau continu et sécurisé.
Dans ce cadre, l'axe Poullan–Douarnenez a été identifié comme prioritaire. Cet itinéraire, déjà jalonné et partiellement aménagé autour de 2020 sur le chemin du Cap, connaît une fréquentation d'environ 178 passages par jour (57 % piétons et 43 % cyclistes), principalement en direction de Douarnenez. .
Afin d'améliorer la qualité de service et de tendre vers une voie verte praticable en toutes saisons, une étude pré-opérationnelle a été confiée au bureau BL Évolution pour analyser les travaux nécessaires sur ce tronçon, entre le Lidl de Toubalan et le village de Lestrivin à Poullan-sur-Mer. Le coût de cette étude s'élève à 5 820 € TTC.

- **Coût estimatif des travaux** : 400 000 € HT
- **Montant sollicité au titre de la DETR/DSIL 2026** : 330 000 €

2/ Déconstruction de l'ancienne usine Franpac en vue de réaménagement global du quartier Ar Véret

Ce Projet pourrait s'inscrire dans la **priorité 1** au titre de la « déconstruction de bâtiments dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de revitalisation de centre-bourg ».

La démolition de l'ancienne usine Franpac intervient dans un contexte de réaménagement global du quartier Ar Véret à Douarnenez, aujourd'hui en pleine mutation avec notamment la création de l'aire de jeux inclusive en 2022, des futures résidence jeune et résidence inclusive ainsi que la démolition prochaine de l'ancienne usine Franpac. Douarnenez Communauté a mandaté la SEMBREIZH afin de réaliser un plan guide pour l'avenir du quartier. Cette étude permettra de penser le devenir du site qui va être démoli.

Cette démolition ouvre la voie à la reconversion d'un site aujourd'hui dégradé et sans usage, situé au cœur d'un quartier en transformation. Cette opération permet de supprimer un bâti obsolète, de traiter un foncier artificialisé et de libérer un espace stratégique qui pourra accueillir demain des projets sobres et adaptés aux besoins de la population, qu'il s'agisse de logements ou de services de proximité. Elle contribue ainsi à limiter l'étalement urbain et à préparer un aménagement futur plus résilient, inclusif et durable. Par son emplacement central et son impact sur l'attractivité du quartier et de la commune, cette démolition relève également d'un projet à rayonnement, créant une dynamique positive au-delà du périmètre immédiat et donnant un signal fort de transition pour l'ensemble du territoire.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DF_25_12_10-DE

Cette démolition permettra également de dépolluer le site et de revégétaliser des parties, notamment au niveau des parkings. À plus longs termes, la création de ce nouvel îlot (que ce soit de l'habitat ou/et des services) permettra le développement d'un réseau de chaleur bois avec la présence de la future résidence jeune, et de la résidence inclusive ainsi que le centre de rééducation de Tréboul.

- **Coût estimatif des travaux** : 500 000 € HT
- **Montant sollicité au titre de la DETR/DSIL 2026** : 250 000 € (DETR), 410 000 € (DSIL)

3/ Création de locaux pour le Service Information Jeunesse

Douarnenez Habitat est le maître d'ouvrage du projet de Résidence Jeune et de Résidence inclusive sur le même terrain : la place Bir Hakeim. Ce projet comporte en rez de chaussé les nouveaux locaux destinés au Service Information Jeunesse de Douarnenez Communauté.

Ce service aujourd'hui logé à titre gratuit par la Ville de Douarnenez dans des locaux situés à Charles Tillon nécessite de pouvoir disposer d'un espace plus adapté à l'accueil du public jeune.

- **Coût estimatif des travaux** : 210 000 € HT
- **Montant sollicité au titre de la DETR/DSIL 2026** : 175 000 €

Vu l'avis de la Commission Finances – mutualisation et du Bureau communautaire du 24 novembre 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** les projets présentés au titre de la DETR et DSIL 2026,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à demander la subvention DETR/DSIL 2026.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Henri SAVINA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ